

Ces deux processus se conjuguent en Rhodésie. En cherchant à adopter des mesures équitables en vue de l'indépendance de ce pays, la Grande-Bretagne a dû faire face au fait que la minorité blanche refuse à l'heure actuelle de céder le pouvoir à la majorité noire et que la capacité des Britanniques d'influer sur la situation est très limitée. Même les sanctions obligatoires des Nations Unies n'ont pas été assez fortes pour amener ce transfert de pouvoir. Le seul autre moyen de produire un changement radical aurait été le recours à la force, procédé que chacun des Gouvernements britanniques successifs a jugé inacceptable. M. Godber, ministre britannique d'État aux Affaires étrangères et du Commonwealth, que j'ai vu le 27 novembre, m'a donné à entendre que dans ce genre d'impasse des facteurs comme la stagnation politique pour les Africains rhodésiens, la tendance vers l'*apartheid*, l'isolement des Rhodésiens par rapport au monde extérieur et le déséquilibre du développement économique et social en Rhodésie ont porté les autorités britanniques à penser que le statu quo perpétuel présentait de sérieux inconvénients. Ces considérations sont entrées en ligne de compte dans la décision prise par le Gouvernement britannique de faire ces propositions qui, espère-t-il, devraient fixer un nouveau point de départ pour l'évolution politique de la Rhodésie.

Nous nous attendons à ce que beaucoup de gouvernements africains manifestent une grande méfiance à l'égard des propositions. Il est bien compréhensible qu'ils désirent voir tous les Africains de Rhodésie jouir des mêmes avantages que ceux qu'ils ont eux-mêmes obtenus en accédant à une indépendance fondée sur le gouvernement de la majorité. Le Canada approuve entièrement le désir des Africains de réaliser l'abolition de toutes les formes de discrimination raciale dans toute l'Afrique et le plein exercice des droits politiques pour tous les peuples africains, vœu qu'ils ont exprimé et que nous avons exprimé nous-mêmes à maintes reprises aux Nations Unies et aux réunions du Commonwealth.

Le Commonwealth n'a pas réussi dans ses tentatives de solution du problème rhodésien. Cela ne signifie aucunement, à mon avis, que le Commonwealth voie décliner son importance. Au cours de sa brève existence en tant qu'association multilatérale, il a contribué hautement à l'évolution qu'entraînait l'accession à l'indépendance de ses membres d'Asie, d'Afrique et des Antilles. Le Canada a confiance que le Commonwealth continuera de jouer un rôle vital pendant les années soixante-dix.

Aux termes des propositions, on cherchera à obtenir le point de vue du peuple rhodésien. Il est parfaitement juste qu'il en soit ainsi. Voilà qui constitue, de toute évidence, un élément-clé de toute possibilité de règlement. La clause qui prévoit la nomination d'une commission par la Grande-Bretagne représente une tentative sérieuse de sonder l'opinion des Africains de Rhodésie. Il y a là néanmoins des complications inévitables. La vaste majorité du peuple n'a eu que très peu l'occasion, dans le passé, d'exprimer sa volonté politique, et aucunement à l'endroit de questions constitutionnelles compliquées. Il y a des limitations physiques qui font que la commission ne peut, certes, consulter tout le monde. Un autre motif de préoccupations est l'état d'urgence qui régnera, semble-t-il, durant les délibérations de la